

Annexe 2



APPEL Á PROJETS « MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGROFORESTIERS »

COMMISSION PERMANENTE DU 21 NOVEMBRE 2016

DIAGNOSTIC PRÉALABLE (voir point 5. de l'appel à projets)

Pour être déclaré éligible, le projet d'agroforesterie doit obligatoirement répondre à l'intégralité des critères suivants (voir point 5 de l'appel à projets) :

- La(es) **parcelle(s)** concernée(s) doivent être situées en **Nouvelle Aquitaine** ;
- le projet concerne les terres **non boisées** (moins de 30 arbres/hectare) et ayant fait l'objet d'une exploitation agricole les deux années précédant la demande ;
- les ayants-droits doivent avoir obtenu **l'accord du propriétaire** ;
- les projets doivent être constitués d'au moins **75% d'essences forestières** (Voir la « liste des essences éligibles » adaptées au contexte pédoclimatique)
Important : sont exclues les sapins de Noël et les espèces à croissance rapide cultivées en courte rotation (Taillis à courte rotation par exemple).
- un **diagnostic** préalable montrant l'adaptation des essences choisies au contexte pédoclimatique du lieu du projet est demandé. Il doit démontrer le bénéfice d'une installation agroforestière. Ce diagnostic devra être réalisé par une structure ayant à la fois des compétences agricole et forestière (association de développement agricole ou forestier, un établissement public à caractère agricole ou forestier, association environnementale...);
- la **densité** d'arbres doit être comprise entre **30 et 100 arbres à l'hectare en densité réelle** (nombre d'arbres réels sur la parcelle ramenée au nombre d'hectares) ;
- la surface minimale du projet est fixée à **1 ha** ;
- obligation d'utilisation d'un **paillage biodégradable**

Le diagnostic préalable sera utilisé au moment de l'instruction pour examiner la pertinence et la viabilité du projet, et pour assurer la notation.

Le diagnostic devra comprendre des informations sur le porteur de projet, la parcelle, le projet agroforestier dans son ensemble. Une représentation graphique du projet est demandée. Vous pouvez vous appuyer sur le schéma figurant en dernière page de ce document (visualisation des alignements, du positionnement des essences, du relief, présence éventuelle de bâtiments...). Si vous le jugez utile, des documents complémentaires (plan, photos...) peuvent être joints au dossier pour permettre une meilleure compréhension.

Présentation du porteur de projet :

Nom du porteur de projet :
Adresse :
Commune :
Tél :
Courriel :

Les objectifs et finalité du porteur de projet agroforestier

Pourquoi implanter un projet agroforestier sur cette parcelle ? Quels bénéfices sont attendus ?

Une description de la parcelle et de son environnement

Commune d'implantation :

Lieu-dit :

N° Cadastre :

N° îlot PAC :

Statut (propriété/fermage) :

Taille de la parcelle :

Localisation sur un zonage prioritaire des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne (voir cartographie et liste à la fin de ce document) :

Zonages réglementaires (Natura 2000, site classé, site d'intérêt, ZNIEFF, Parc Naturel Régional, Arrêté de Protection Biotope, Réserve Naturelle Régionale...) :

Caractéristiques pédologiques de la parcelle :

Type de sol :

Texture :

PH :

Profondeur du sol :

Humidité :

Pente (pour vérifier le critère « Lutte contre l'érosion » des critères de sélection) :

Type de culture (année n -1) :

La description du projet agroforestier

Plants / essences

Les essences doivent être adaptées au contexte pédoclimatique et au réchauffement climatique :

Type d'essence	Nombre de plants	Essences forestières	Essences non forestières	Non éligibles (pour information)	Coût total (8€ par plant éligible)
(ex :) Noyer	10	x			80
Total :					

Rappel : les projets doivent être constitués d'au moins 75% d'essences forestières (Voir la « liste des essences éligibles »)

Densité d'arbres

Itinéraires techniques

- organisation des alignements (espacements entre les lignes d'arbres, présence de bandes enherbées...)

- positionnement des essences

- production associée aux arbres

- type de paillage

- présence de protection contre la faune sauvage

Ce diagnostic a été réalisé par :

Nom et Prénom :

Nom de la structure :

Adresse :

Tél :

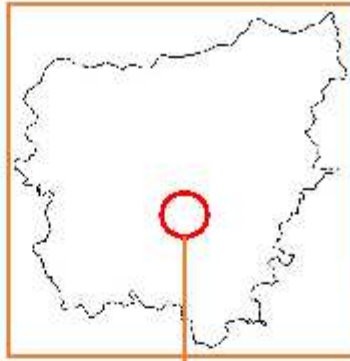
Courriel :

Fait à, le

Cachet de la structure et signature

Porteur du projet :

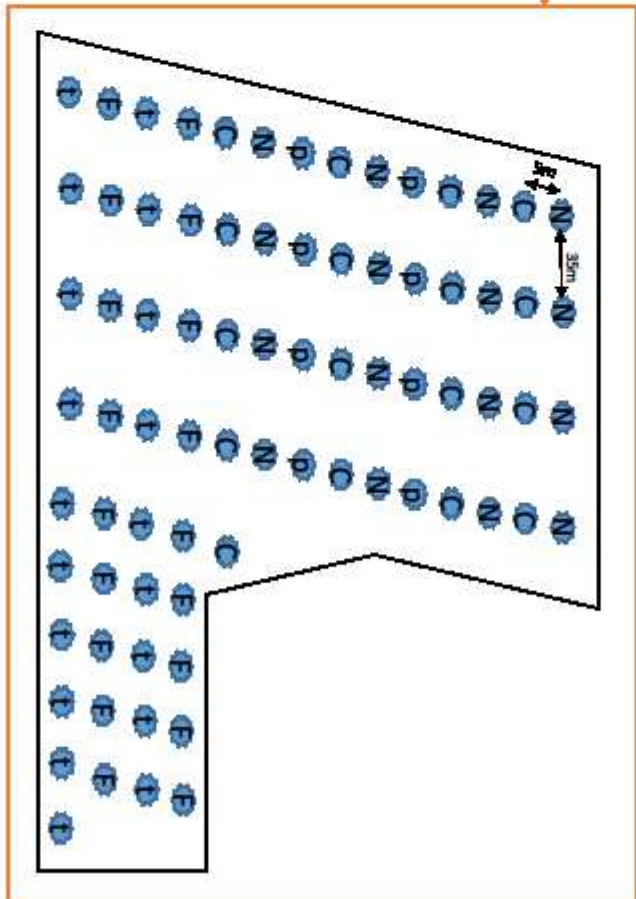
Département de



Commune :
Lieu-Dit :
N° flot :
N° parcelle :

Taille parcelle : ha
Nombre arbres projet :
Densité : arbre / ha

- Légende :
- Frêne
 - tilleul
 - Chêne
 - Noyer
 - pommier



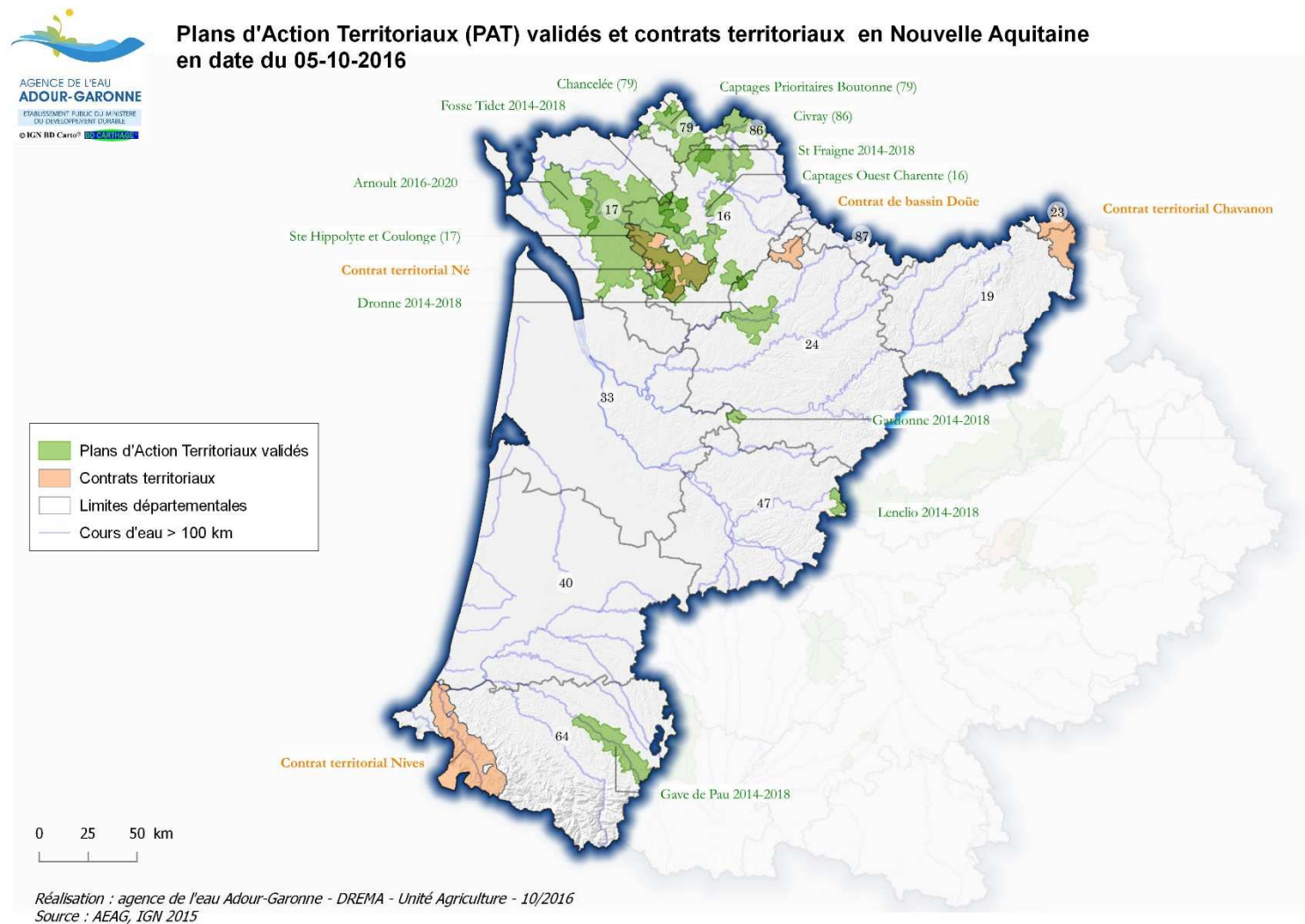
Echelle :

Zone de fond de vallée

Zone de coteau

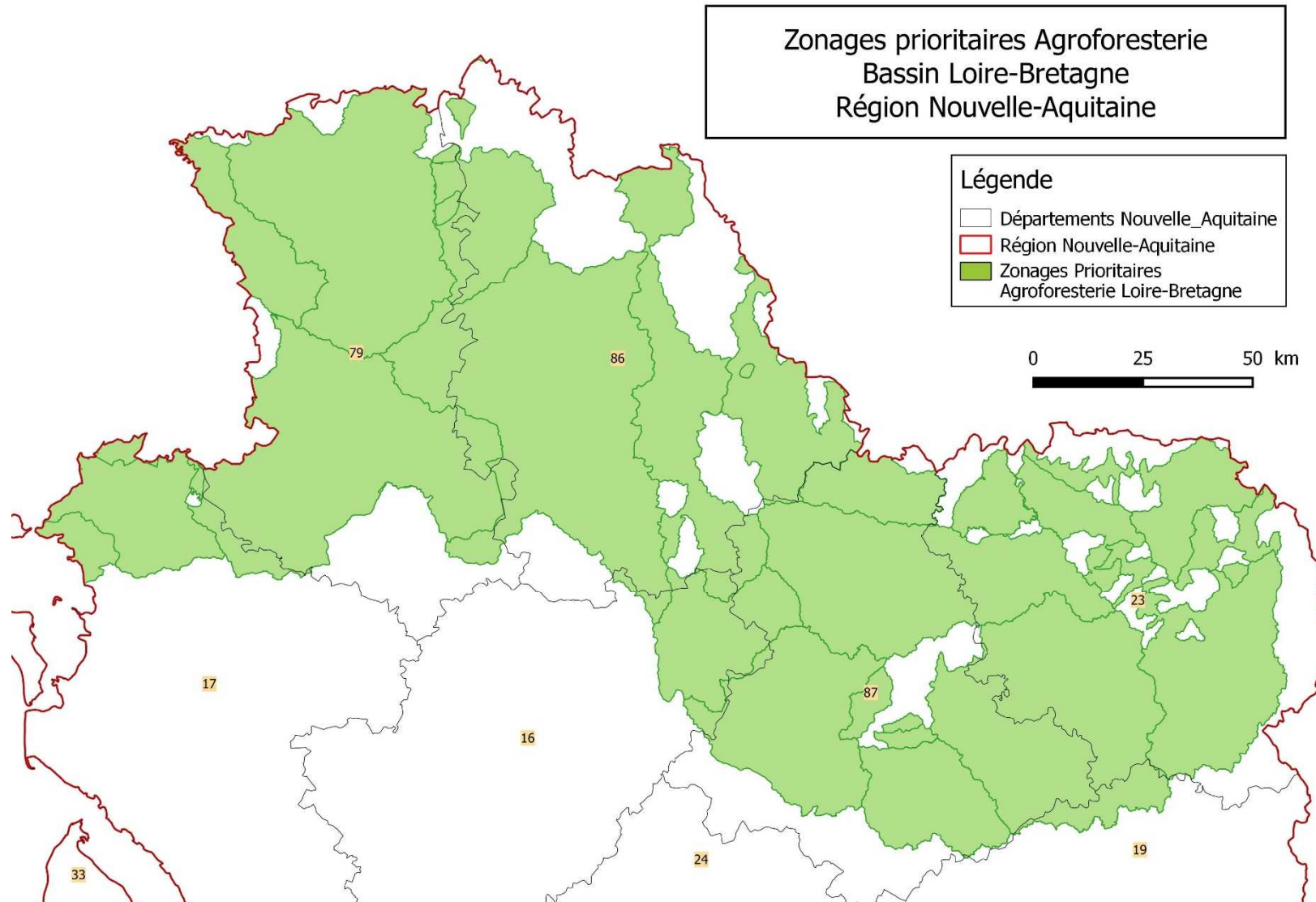
ZONAGES PRIORITAIRES DES AGENCES DE L'EAU :

1- Bassin Adour-Garonne :



Appel à Projets « Mise en place de systèmes agroforestiers » (Commission Permanente du 21 novembre 2016)

2- Bassin Loire-Bretagne :



Liste des Zones prioritaires du Bassin Loire-Bretagne pour l'AAP Agroforesterie :

LABEL	Nom Contrat Territorial Prioritaire pour l'agroforesterie en Loire-Bretagne
Marais poitevin nord Aunis	Contrat territorial MA ZONE HUMIDE Marais Poitevin Nord Aunis
Captage des Sources du Vivier	Contrat territorial AAC des captages de la source du Vivier
Centre ouest	Contrat territorial AAC captages du Centre Ouest
Vienne amont	Opération territoriale MA Vienne Amont
Boivre	Contrat territorial MA Bassin de la Boivre
Retenue Martinats Puy des Méris	Contrat territorial AAC des Martinats
Aurence Auzette	Contrat territorial MA AURENCE AUZETTE (CALM)
Voueize affluents	Contrat territorial MA BASSIN DE VOUEIZE
Captage sud Vienne	Contrat territorial AAC captages du Civraisien
Clouère	Contrat territorial MA Clouère
Auxance	Contrat Territorial MA Auxance-Vendelogne
Dive du nord	Contrat territorial MA Dive du Nord
Captages Fraise Varaize Anais	Contrat territorial AAC de Fraise Varaize 2015 - 2019 (Ville de la Rochelle)
Gartempe	Contrat de rivière Gartempe amont en 23 et 87
La Pallu	Contrat Territorial MA Pallu
Petite Creuse et affluents	Contrat territorial MA Petite Creuse
Sedelle Cazine Brezentine	Contrat de rivière Sédelle Brézentine
Sèvre niortaise et affluents	Contrat territorial MA SEVRE NIORTAISE AMONT (SMC)
Sources des Seneuil	Contrat territorial AAC des Sources de Seneuil
Thouaret	Contrat territorial MA Thouaret.
Autize et Egray	Contrat territorial MA AUTIZE EGRAY
Valoine	Contrat territorial VALOINE ET AFFLUENTS (CALM)
Cebbron	Contrat territorial AAC de la retenue du Cébron
Briance	Contrat territorial MA BRIANCE
Benaize Asse Salleron Narablon	Opération territoriale MA Benaize, Asse, Salleron, Narablon
Creuse aval affluents	Opération territoriale MA Creuse aval en creuse
Curé et affluents	Opération territoriale SUR LE BASSIN DU CURE ET SES AFFLUENTS
Captages pays thouarsais	Contrat territorial AAC SEVT

Gartempe affluents	Contrat territorial MA Gartempe aval en Vienne (SMPM - SIAG)
Captage Preuilly	Opération territoriale AAC de Preuilly
Captage destilles	Opération territoriale AAC de Destilles
Captages Choue Brossac	Opération territoriale AAC de Choué/Brossac
Goire Issoire Vienne	Opération territoriale MA GOIRE ISSOIRE VIENNE
Marais Sèvre niortaise Mignon autize	Contrat territorial MA ZONE HUMIDE MARAIS POITEVIN
Marais poitevin	Contrat territorial MA ZONE HUMIDE MARAIS POITEVIN -Contrat Cadre EPMP
Clain amont	Contrat territorial du Clain amont
Vienne médiane affluents	Contrat territorial MA VIENNE MEDIANE ET AFFLUENTS
Bassin Curé	Contrat territorial GQ sur le bassin du Curé
Captage gué de Siaux	Opération territoriale AAC Gué de Siaux
Captage source Fontaine du Son	Opération territoriale AAC Fontaine du Son
Argentonnais	Contrat Territorial MA de l'Argentonnais
Thouet	Contrat Territorial MA du Thouet
Captage Longeron	Contrat territorial AAC du Longeron
Creuse amont Cher affluents	Opération territoriale MA Creuse amont en creuse
La Rochelle	Opération territoriale Milieux Aquatiques des bassins versants de La Rochelle (CA La Rochelle)
Captage la Jallière	Contrat territorial AAC La Jalliere
Captage Fleury	Contrat territorial AAC Fleury
Sèvre Niortaise amont et Lambon	Contrat territorial MA SEVRE NIORTAISE AMONT ET DU LAMBON
Mignon Guirande Courance	Contrat territorial MA 3 rivières GUIRANDE MIGNON COURANCE
Clain aval	Contrat territorial du Clain aval
Courance	Contrat territorial AAC du bassin d'alimentation de la vallée de la Courance.
Vienne Aval ZAP	Contrat Territorial MA/PDA Vienne Aval
Vienne aval	Contrat Territorial MA/PDA Vienne Aval
Gestion Quantitative du Thouet	Contrat territorial GQ sur le bassin du Thouet
Bassin Clain	Contrat territorial GQ sur le bassin du Clain
Bassin Sèvre Niortaise Mignon	Contrat territorial GQ sur le bassin de la Sèvre Niortaise